



Retour à la terre



Une grande nouvelle pour l'environnement dans notre région : Le syndicat de communes Sud Rhône Environnement se dote d'un équipement novateur pour le traitement des déchets ménagers : une usine permettant de trier et de restituer au cycle naturel tous les déchets organiques provenant de notre poubelle. Ce Numéro Spécial de la Feuille du Tri présente le fonctionnement de cet équipement et les nombreux avantages qui ont justifié son choix par nos communes.

1. Un concept : les 3E

Les élus de vos collectivités travaillant au sein de SRE ont voulu que le traitement de nos déchets, réponde à un concept global. L'usine s'appuiera donc sur le concept 3E, comme :

Environnemental : Une réelle alternative aux incinérateurs pour mettre fin aux rejets nuisibles pour les citoyens et leur cadre de vie. L'usine de compostage ne rejettera ni gaz à effet de serre, ni odeurs, le tout étant capté grâce à un biofiltre. Elle réduira aussi considérablement la part des déchets enfouis.

Écologique : L'usine de compostage se veut avant tout écologique. À l'aide de votre **RESTE (RESidus des Tris Effectués** : votre poubelle actuelle) il va être créé un « **Eco Compost ménager** » qui aidera au bon renouvellement en humus des terres agricoles et des espaces verts et réduira les apports d'engrais

Économique : Grâce à la simplicité du procédé industriel économiquement stable et la position géographique de l'usine (Zone Industrielle de Beaucaire), le traitement de nos déchets et les coûts des transports seront maîtrisés. C'est aussi un fort taux de valorisation qui viendra s'ajouter au tri sélectif.

2. Un procédé novateur

Le principe novateur du traitement choisi, réside dans la récupération maximale des déchets organiques pour les transformer en « **Eco Compost ménager** ». Ainsi, votre poubelle devient le **RESTE (RESidus des Tris Effectués)**.

Le schéma qui suit, vous explique succinctement les différentes étapes de transformation du **RESTE**, de la collecte jusqu'à la mise à disposition du produit.

La voilà enfin, notre usine de traitement des déchets ménagers. Après un an de travaux, elle recevra ses premiers déchets en novembre 2005.

Depuis plus de 5 ans, Sud Rhône Environnement s'efforce d'améliorer le traitement de ce que nous jetons. Nous sommes donc fiers de vous annoncer l'ouverture de cette usine novatrice de traitement de la poubelle.

Cet équipement est la dernière étape de notre action pour une gestion raisonnée de nos déchets. Cela ne signifie pas, pour autant, que nous devons relâcher notre effort. C'est l'action éco-citoyenne de tous qui sera le gage de réussite de cette orientation soucieuse de notre environnement.

La voie du retour à la terre des matières organiques est en marche.

Jean Burgues

Président du Syndicat Mixte
Sud Rhône Environnement

Pour toute information :

04 66 59 06 51

Courriel : srenv@wanadoo.fr



ADEME



1. Citoyen trieur

C'est vous ! Premier maillon de la chaîne, le plus important dans le procédé. Grâce à votre tri, votre poubelle devient le RESTE (RESidus des Tris Effectués). Plus la poubelle sera débarrassée de ses déchets indésirables, plus il sera aisé d'en faire un compost de qualité.

2. Collecte Le collecteur de votre commune emmène le **RESTE** à l'usine de traitement.

3. Dégradation biologique Passage du **RESTE** dans le tube pour une hygiénisation et une dégradation biologique grâce aux micro-organismes naturels.

4. Tri et élimination des éléments grossiers n'entrant pas dans la composition du compost.

5. Fermentation accélérée transformation en humus.

6. Affinage du compost pour en retirer les plus petites parties indésirables.

7. Retour à la terre Production d'un **Eco Compost ménager** ayant l'aspect de la terre végétale. Il sera mis à la disposition des agriculteurs et des collectivités..

3. L'effort de tous

En devenant l'acteur principal du cycle de traitement du **RESTE** (RESidus des Tris Effectués) vous aller participer à la réussite de ce projet. Cependant cela demandera d'être encore plus attentif sur trois points :

- Respecter les jours de collecte du **RESTE**
- Trier et déposer correctement vos emballages et le papier dans les dispositifs prévus à cet effet (sacs jaunes ou colonnes de tri...).
- Apporter les encombrants, les déchets verts et surtout les produits polluants (piles, huiles usagées, diluants et solvants, cartouches d'imprimante...) dans votre déchèterie.

Nous ne manquerons pas de vous aider dans cette démarche quotidienne au moyen d'informations régulières

4. Un produit de qualité : l'Eco compost ménager

Les responsables de Sud Rhône Environnement se montrent particulièrement soucieux de produire un compost de qualité, c'est à dire débarrassé de toute matière susceptible de polluer les cultures.

La qualité de l'**Eco Compost ménager** produit par notre usine sera notre mot d'ordre pour répondre aux attentes de tous.

Des analyses régulières et des contrôles qualités seront effectués pour respecter les normes européennes les plus strictes. S'ajoutera à cette traçabilité, une charte pour les professionnels qui garantira un compost reconnu.

Pour une pleine réussite de ce procédé et une maîtrise des coûts, nous avons en premier lieu besoin votre collaboration :

Plus vous aurez opéré un tri efficace au préalable, plus l'opération de transformation de votre poubelle en compost sera facilitée.

Aussi, nous vous remercions encore une fois de votre participation citoyenne.

Pour toute information :

04 66 59 06 51

Courriel : srenv@wanadoo.fr



ADEME

Sud Rhône Environnement
SYNDICAT MIXTE

